

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2388/Agri.9

OBJET:

Lutte anti-érosive.

Kigali, le 13 décembre 1946..-

CD: 1247 / 609
D. 12. 66.

M. Capellen ff.

RUHENGERI



24196

Monsieur l' Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur d'attirer votre particulière attention sur les instructions énoncées dans la lettre n°6II7/Agri/érosion de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi et dans son annexe. En conséquence, je vous prie de vous y conformer scrupuleusement et de mettre tout en oeuvre afin que les résultats recherchés soient atteints à brève échéance.

Comme je vous l'écrivais précédemment la campagne entreprise revêt une particulière importance pour l'avenir du pays et il convient de lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

Je m'assurerai au cours de mes inspections des progrès obtenus.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRANT,

G. Sandrant

Monsieur l' Administrateur Territorial

A

R U H E N G E R I . -